

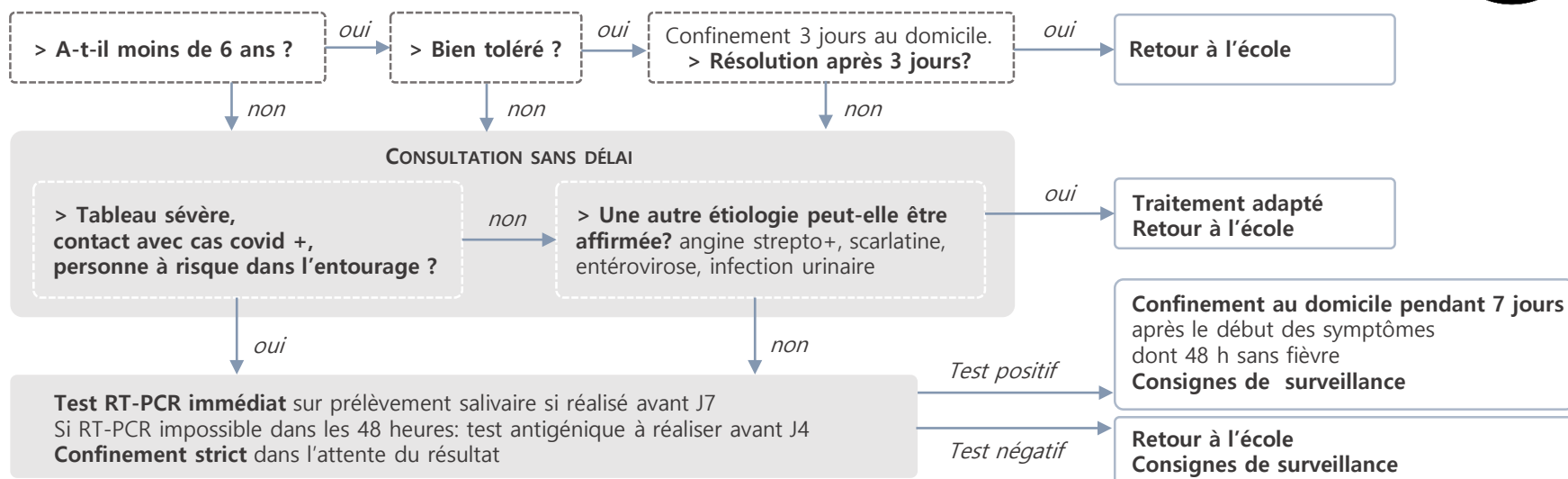


Covid-19 : Prise en charge d'un enfant

Version au 09 novembre 2020

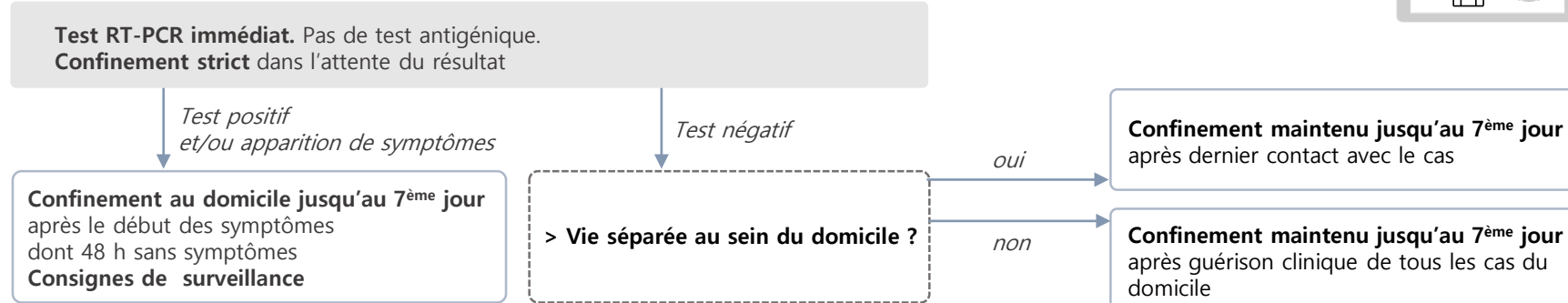
Enfant ayant des symptômes

Fièvre, toux, myalgies, asthénie inexpliquée, céphalées inhabituelles, anosmie sans rhinite associée, agueusie, altération de l'état général, diarrhée, fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.



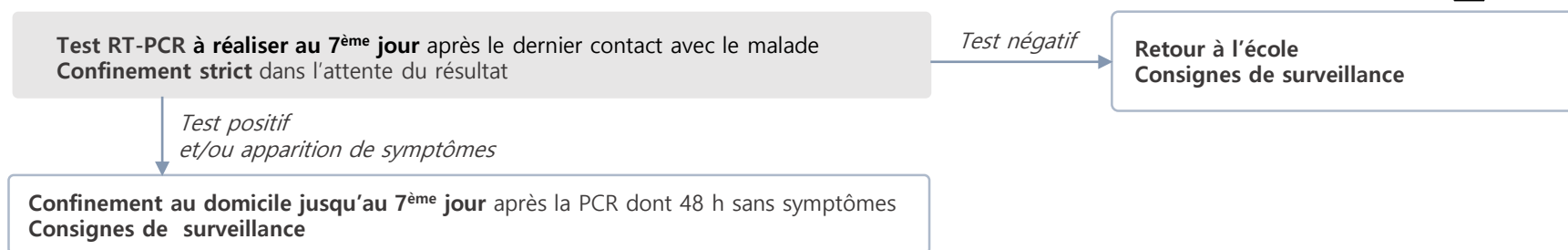
Enfant asymptomatique cas contact au domicile

Enfant qui, pendant toute la durée du contact, a partagé le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique).



Enfant asymptomatique cas contact hors domicile

Enfant qui, dans les 48 h avant le début des symptômes (dans les 7 jours avant le diagnostic si le malade est asymptomatique), a eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face à face, à moins d'1 mètre du cas quelle que soit la durée, lors d'une discussion, d'un repas, d'une accolade, d'un flirt (hors croisement fugace dans l'espace public) ; a reçu ou prodigué des actes d'hygiène ou de soins ; a partagé un espace confiné (bureau, véhicule) pendant au moins 15 minutes ou lors d'une toux ; ou est élève de même classe scolaire ou groupe de TD universitaire.



Parent de l'enfant

Dans l'attente de la consultation et/ou du résultat PCR: pas de disposition de prévue: congé ou RTT.

En cas de fermeture d'école et lorsque le télétravail est impossible: chômage partiel (salariés du privé) ou arrêt de travail de 21 jours max (autres professions).

Modalités : Le médecin généraliste n'intervient pas.

Salariés: Mise en activité partielle par l'employeur.

Autres catégories: Procédure réalisée par l'employeur sur declare.ameli.fr ou declare.msa.fr

Retour à l'école

Pas de certificat de non contre-indication au retour à l'école.

Les parents peuvent imprimer et remplir eux-mêmes [l'attestation suivante](#)

